



Didier LE GAC  
Député du Finistère  
3<sup>ème</sup> circonscription – Brest Rural  
[didier.legac@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.legac@assemblee-nationale.fr)

**Madame Annick GIRARDIN**  
**Ministre de la Mer**  
**20 avenue de Ségur**  
**75007 PARIS**

Saint-Renan, le 24 juillet 2020

Dossier suivi par Yann Rabuteau – [yann.rabuteau@clb-an.fr](mailto:yann.rabuteau@clb-an.fr)  
Réf : YR\_MM\_CM\_24072020

Madame la Ministre,

Il y a encore quelques jours la France et 12 autres pays membres de l'OMI étaient réunis lors d'une conférence internationale spécialement consacrée à la situation des marins de commerce, et à la question des relèves d'équipage, face à la pandémie de Covid-19.

Les problématiques de quarantaine, de fermeture des frontières, de réduction des vols commerciaux et de limitation des déplacements – dans tous les pays touchés – ont ainsi considérablement compliqué l'organisation des relèves des marins et le respect de la réglementation en matière de travail maritime.

Au-delà de ces conditions difficiles pour le transport maritime, j'ai été alerté par des représentants des associations d'accueil des gens de mer, comme le Seamen's Club à Brest, sur les interdictions de quitter le bord qui sont imposées par certains armateurs étrangers aux équipages lors des escales dans nos ports.

Il apparaît que cette pratique de plus en plus fréquente pourrait être contraire à la liberté dont dispose le marin de descendre à terre ; liberté garantie par le droit du travail maritime.

Si des raisons sanitaires peuvent naturellement justifier des restrictions de mouvement, il est important que le respect de la liberté des marins soit appliqué dans nos ports – tout comme le respect des gestes barrières doit être imposé une fois à terre. Ainsi, face aux consignes données au bord par certains armateurs, je souhaite attirer votre attention sur ce phénomène afin qu'une vigilance particulière soit y portée lors des escales, notamment dans le cadre du contrôle par l'Etat du port. Il en va du bien être des gens de mer déjà fortement remis en cause par les problèmes de relève ces derniers mois.

En restant à votre disposition sur cette question, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de ma très respectueuse considération.

Didier LE GAC

Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN  
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : [www.didierlegac.bzh](http://www.didierlegac.bzh)

